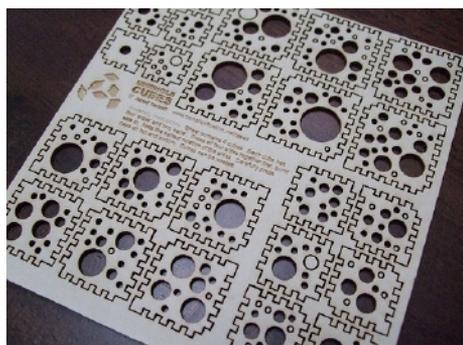


Causerie sur les œuvres « dynamiques »

Lundi 19 mai

Université de Versailles Saint Quentin- salle 231

Faculté de Droit et de Science politique
3, rue de la Division Leclerc
78280 Guyancourt



La création est, depuis la nuit, des temps un phénomène qui suppose de la reprise du travail d'autrui. Elle s'inscrit dans un processus que d'aucuns pourraient qualifier « d'incrémentation ». Aujourd'hui, la numérisation et les outils de communication accélèrent sans précédent de cette clones numériques de l'œuvre ses éléments par les tiers, autorisés

L'œuvre circule plus vite, de la contribution des autres, une forme différente, ailleurs. De dynamique, interactive dira-t-on pas en elle-même un auteur originaire n'est plus maître de sa destinée et de sa forme finale. L'œuvre en tant que lieu d'accueil des candidats contributeurs contribue à brouiller les frontières de la création, à interroger la notion d'auteur.



permettent une logique : l'existence de facilite la reprise de ou non.

s'échange, s'enrichit rebondit encore dans statique, elle devient encore. L'œuvre n'est aboutissement ; son

L'idée de cette manifestation est donc de contempler ce mouvement de création à travers le prisme du droit d'auteur, jusqu'ici bien peu loquace sur la question. En effet, le droit d'auteur semble ignorer, dans une certaine mesure ce mécanisme, en renvoyant le statut de ces œuvres au régime « lacunaire » de l'œuvre dérivée qui se contente de constater que l'auteur de l'œuvre seconde doit demander l'autorisation de l'auteur de l'œuvre première. La réflexion juridique sera enrichie par les contributions d'autres disciplines s'intéressant également à ce phénomène (arts, économie, informatique, histoire...).

La structure de la conférence se subdivisera en deux parties, selon une approche dialectique chère aux juristes, visant dans un premier temps l'amont – identifier les mécanismes de création dynamique - , et dans un second temps l'aval – que faire de cette œuvre ?



Matinée : Phénomène et cadre de la création dynamique

9.30 : Ouverture de la journée

- **Les méthodes de la création dynamique**

L'exemple de Wikipedia : Pierre Baudouin

La création dynamique littéraire : Marcel Benabou

Le domaine du jeu vidéo : Satoru Hamada ; Arnaud Fontaine

Les arts plastiques : Isabelle Vojdani, MCF Paris I, membre d'Art Libre.

- **Où commence et où finit l'œuvre ?**

L'œuvre est-elle figée dans un état ?

Philippe Gaudrat, Professeur à l'Université de Poitiers (CECOJI)

Valérie Laure Benabou, Professeur à Université de Versailles Saint Quentin (DANTE)

- **Qui est l'auteur ?**

Quelle revendication possible de paternité ? L'auteur second et la liberté de création ; Place du public dans l'œuvre interactive : dilution des frontières entre création et utilisation

Jérôme Fourmentraux, MCF à l'Université de Lille-3, sociologue

Stéphanie Carre, MCF à l'Université Robert Schumann- Strasbourg

Christophe Geiger, MCF à l'Université Robert Schumann- Strasbourg

Déjeuner (sur place pour les intervenants ; libre pour le public)

Après-midi : Destinées de l'œuvre dynamique

14.00 Les réponses existantes face au phénomène de la création dynamique

- **la création dynamique et les outils classiques du droit pour appréhender la création plurale (collaboration, œuvre collective, contrats)**

Patrick Lanz, ancien directeur juridique Hachette Filipacchi

Tristan Azzi, Professeur à Université Descartes (Paris V)

Gilles Vercken, Avocat, fondateur d'Art 3000.

- **Les entrelacs des licences libres**

Bernard Lang, Directeur de recherche INRIA, vice-président AFUL

Benjamin Jean, Doctorant

- **Le phénomène de la renonciation au droit et le repentir**

Mélanie Clément-Fontaine, MCF à l'Université de Versailles Saint Quentin

- **Les systèmes de valorisation**

Auto-publication ? Auto-valorisation ?

Joëlle Farchy, professeur d'économie, Paris I

Florent Latrive, journaliste

16.00 Les réponses possibles face au phénomène de la création dynamique : synthèse des propositions.

- Quelle place pour l'auteur ?
- Quelle implication des sociétés de gestion collective ?
- Quelle place pour la liberté contractuelle ?
- Quelle place pour le public ?
- Quel rôle pour l'éditeur ?
- Quelle définition pour l'œuvre...

18.00 Cocktail

Contacts :

Secrétariat : Fabienne Muller

Fabienne.Muller@admin.uvsq.fr

01.39.25.52.57

Ingénieur d'études : Jérôme Heurtaux

jheurtaux@yahoo.fr

Accès libre. Merci de préciser votre venue à l'un des contacts.